



Demande d'info pour garde d'enfant

Par **maseddy**, le **16/09/2012** à **21:14**

Bonjour,

Cela fait deux et demi que je suis séparé avec la mère de mon enfant, nous n'avons jamais fait les démarches auprès d'un tribunal, prétextant que notre entente était suffisamment bonne pour ne pas le faire et pour avoir une certaine liberté pour s'occuper de notre enfant, j'ai et depuis le début donné une pension de l'ordre de cent cinquante euros et plus ces derniers mois pour une entrée dans la nouvelle école de notre fils,, or ces derniers temps la situation a dégénéré, jusqu'à en arriver aux insultes et aux coups, malheureusement, je voudrais dès à présent faire les démarches nécessaires pour que cela soit réglé en bonne et due forme pour éviter tout cela, merci de m'aiguiller, . Mr MAS eddy

Par **cocotte1003**, le **17/09/2012** à **04:07**

Bonjour, il ne vous reste plus qu'à saisir le JAF avec ou sans avocat qui lui décidera du montant de la pension (et éventuellement de votre participation à d'autres frais), de la résidence de l'enfant, des frais de transport. À l'heure actuelle votre ex peut très bien vous refuser tout droit de visite. Vous avez toujours deux possibilités de passer un accord amiable écrit que le juge entérinera, cordialement